

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA VILLE DE BAUVIN

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévus pour l'année 2020.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget communal :

- La section de fonctionnement relative à la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget primitif présenté pour l'année 2020 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour un montant de

Le budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- De ne pas recourir à l'emprunt,
- D'autofinancer les investissements.

VUE GENERALE SUR LE BUDGET 2020

| FONCTIONNEMENT | | | |
|--|--|---|---|
| | | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |
| V O T E | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 5 252 704,13 | 4 242 290,00 |
| + | | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | | |
| | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) | | 1 010 414,13 |
| = | | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3) | | 5 252 704,13 | 5 252 704,13 |
| INVESTISSEMENT | | | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
| V O T E | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 1 279 570,45 | 1 313 185,20 |
| + | | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 38 447,61 | 48 546,28 |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | 43 713,42 | |
| = | | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | | 1 361 731,48 | 1 361 731,48 |
| TOTAL | | | |
| TOTAL DU BUDGET (3) | | 6 614 435,61 | 6 614 435,61 |

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la Commune d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la commune.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux recettes encaissées au titres des prestations extra et périscolaire (cantine, garderies, centres de loisirs, etc...), de la fiscalité, des revenus des immeubles (locations de salles ou de logements), aux dotations versées par l'Etat, aux attributions versées par la MEL, etc...

Les dépenses de fonctionnement financent l'entretien du patrimoine bâti et non bâti de la commune, les fournitures et prestations nécessaires au fonctionnement des services municipaux (matières premières pour le service technique, sorties et matériels pour les centres de loisirs et garderies, denrées alimentaires pour la restauration municipale, etc...), le personnel communal, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts, etc...

Au final, l'écart constaté entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constitué l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir systématiquement à l'emprunt.

| RECETTES | BP 2020 | DEPENSES | BP 2020 |
|--|---------------------|---|---------------------|
| CHAPITRE 013 : ATTENUATIONS DE CHARGES | 20 000 | CHAPITRE 011 : CHARGES GENERALES | 1 222 203 |
| CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 150 160 | CHAPITRE 012 : RESSOURCES HUMAINES | 2 250 000 |
| CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES | 2 423 990 | CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 697 660 |
| CHAPITRE 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS | 1 590 054 | CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES | 35 425 |
| CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 46 270 | CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES | 15 215 |
| CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors produits de cession) | 3 000 | CHAPITRE 014 : ATTENUATIONS DE PRODUITS | 2 000 |
| OPERATIONS D'ORDRE | 8 816 | OPERATIONS D'ORDRE | 1 030 201.13 |
| Résultat de l'année N-1 | 1 010 414.13 | | |
| TOTAL | 5 252 704.13 | TOTAL | 5 252 704.13 |

➤ **Chapitre 011 charges à caractère général**

Ce chapitre comprend les dépenses courantes de la commune telles que l'achat de prestations de services (entretien de l'éclairage public, sorties pour les centres de loisirs,...), l'alimentation, l'entretien du patrimoine bâti et non bâti, les assurances, les charges courantes telles que la fourniture en électricité, eau et gaz des bâtiments communaux, etc...

Ces prévisions de dépenses connaissent une augmentation par rapport à l'exécution de l'exercice 2019 :

+ 680 957.10 €

Cette hausse prévisionnelle s'explique par plusieurs facteurs :

- Le transfert des compétences de la Communauté de Communes de la Haute Deûle vers la commune,
- Plus d'espaces verts entretenus par un prestataire extérieur,
- Appel à un prestataire pour l'entretien des espaces verts et terrains de football pour un entretien de meilleure qualité et aux normes,
- Augmentation significative de la somme allouée à l'entretien courant des bâtiments communaux,
- Les frais d'instruction d'urbanisme sont désormais comptabilisés dans ce chapitre budgétaire (au lieu du chapitre 65 lorsque cela était assuré par l'intermédiaire de la CCHD).

➤ **Chapitre 012 : Charges de personnel**

A ce stade, les prévisions budgétaires sont de 2 250 000 € soit – 0.58 % par rapport aux réalisations 2019 en tenant compte des éléments suivants :

- Recrutement de deux agents issus de la CCHD en 2020 (adjoint du patrimoine et adjoint technique),
- Un départ en retraite fin août 2020,
- Pas d'évolution du point d'indice en 2020,
- Augmentation du SMIC horaire de 1,2 % à compter du 1er janvier 2020,
- Pas de recrutements de contractuels pendant la période de confinement,

- Réalisation de certaines prestations réalisées jusqu'alors en régie par une entreprise,
- Recrutement d'un contrat PEC au service technique,
- Prise en compte de la nouvelle participation employeur à la prévoyance collective.

➤ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

Ces prévisions de dépenses connaissent une augmentation par rapport à l'exécution de l'exercice 2019 :

+ 26 484.19 €

Ce chapitre comprend les dépenses afférentes aux diverses participations et subventions versées :

- Convention avec la médiathèque du Nord pour emprunts de livres pour la bibliothèque de Bauvin désormais prise en charge par la commune,
- Convention avec la mission locale désormais prise en charge par la commune,
- Subventions aux associations,
- Subvention au Centre Communal d'Action Sociale en augmentation,

Partiellement compensés avec le changement de chapitre pour les frais d'urbanisme.

➤ **Chapitre 66 : Charges financières**

Ce chapitre concerne les intérêts de la dette.

Ces prévisions de dépenses connaissent une diminution par rapport à l'exécution de l'exercice 2019 :

- 6 060 €

➤ **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

Il s'agit principalement de remboursements (ex : dégrèvements ou exonérations de taxes foncières pour les agriculteurs), de titres annulés.

II. La section d'investissement

La section d'investissement finance les projets de la commune.

Elle regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses permettant d'accroître la valeur ou la consistance du patrimoine communal (acquisitions de biens mobiliers, travaux sur des bâtiments existants ou construction, ...),
- En recettes : subventions d'investissement versées par l'Etat sur un projet en particulier après étude, le FCTVA (versement d'une partie de la TVA payée en investissement en N-2), ...

| RECETTES | BP 2020 | DEPENSES | BP 2020 |
|--|---------------------|---|---------------------|
| CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES | 4 124.32 | CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 10 500 |
| CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS | 134 114.75 | CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 270 300 |
| CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 31 000 | CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS | 795 339.45 |
| CHAPITRE 024 : CESSIONS D'IMMOBILISATIONS | 113 630 | CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES | 194 500 |
| OPERATIONS D'ORDRE | 1 030 316.13 | OPERATIONS D'ORDRE | 8 931 |
| RESTES A REALISER | 48 546.28 | RESTES A RECOUVRER | 38 447.61 |
| | | Résultat antérieur reporté | 43 713.42 |
| TOTAL | 1 361 731.48 | TOTAL | 1 361 731.48 |

Les principaux projets de l'année 2020 :

- Travaux de réfection de toitures au restaurant scolaire,
- Création d'une assise en grave tunage aux étangs,
- Travaux de réfection la cour d'école des Peupliers,
- Fourniture et pose de défibrillateurs (salle Dufour, Eglise et Restaurant Scolaire)
- Fourniture et pose de rideaux occultants aux écoles (dortoirs),
- Fourniture et pose d'un rideau métallique à la salle P. Legrain,
- Travaux de réfection du chauffage à la salle Florent Evrard,
- Renouvellement du parc informatique des services communaux,
- Mobiliers et matériels pour la restauration scolaire.

III. La dette

Le niveau de la dette de la commune a augmenté de 434 912 € au 1^{er} janvier 2020 sans nouvel emprunt du fait de la dissolution de la CCHD : les emprunts de la CCHD ont été répartis entre les 5 communes membres.

Une convention de remboursement à hauteur de 27 182 €/an a été conclue jusqu'en 2035.

| | |
|---|-------------|
| Encours de la dette au 1^{er} janvier 2020 | 2 442 358 € |
| Remboursement emprunts | |
| Dont capital | 193 474 € |
| Dont intérêts | 37 648 € |
| Encours de la dette au 31 décembre 2020 | 2 248 883 € |

Le remboursement en capital de la dette se décline comme suit depuis 2014 (en euros) :

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---|
| Capital de la dette | 267 781 | 258 512 | 248 106 | 229 567 | 240 651 | 216 686 | 193 475 <i>(166 292 € sans la quote-part de remboursement de l'emprunt CCHD)</i> |
| Capital restant dû au 1^{er} janvier | 1 968 748 | 1 700 967 | 1 442 455 | 1 194 349 | 2 464 782 | 2 224 132 | 2 442 358 |

Malgré un emprunt d'1.5 millions en 2018 et la reprise d'une partie des emprunts de la CCHD à partir de 2020 pour un montant de 434 912 €, on constate une diminution du capital à rembourser (annuité) de 74 306 € (- 27.75 %) entre 2014 et 2020, ce qui démontre un endettement maîtrisé et un recours à l'emprunt réfléchi.

Conclusion :

L'année 2020 est une année particulière où l'exécution du budget ne sera pas comme les exercices précédents du fait de la disparition de la CCHD, la reprise d'une partie de ses compétences par la commune et, dans un autre registre, par le Covid-19 dont les conséquences pouvant être anticipées à ce jour ont été reprises dans le budget.

Les orientations proposées dans le cadre de la préparation budgétaire 2020 reflètent la volonté de maintenir l'ensemble des services publics communaux, tout en maîtrisant les dépenses de la commune et ce, dans un contexte de restriction des ressources financières.

Il est essentiel de poursuivre une stratégie financière permettant de maintenir une solvabilité durable de la commune.

Cette stratégie financière repose sur les principes suivants :

- La poursuite de l'objectif de stabilisation des dépenses de fonctionnement sur 2020 et au-delà,
- Une évaluation des recettes de fonctionnement prudente,
- Maintenir un encours de dette par habitant raisonnable,
- Un niveau d'investissement annuel soutenable sans recourir systématiquement à l'emprunt,
- Le maintien d'un niveau de trésorerie suffisant.